CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS, 1944

CONVENTION

SOMMAIRE

			PAGI
Préa	mbu	le	. :
Art.		Droits dont il s'agit	
Art.	2.	Biens immobiliers	. 3
Art.	3.	Titres de sociétés	
Art.	4.	Situation de lieu des biens	
Art.	5.	Biens compris dans la masse de la succession et exemp-	
		tion proportionnelle autorisée	, ,
Art.	6.	Conditions de l'imposition des droits. Crédit d'impôt	
		accordé	
Art.	7.	Prévention de l'évasion fiscale	6
Art.	8.	Échange de renseignements (situation de la succession)	
Art.	9.	Échange de renseignements (établissement de l'assiette	7
		des droits)	7
Art.	10.	Règlements pour l'application de la Convention	7
Art.	11.	Demandes de crédit et en remboursement d'impôt	
Art.	12.	Non restriction par la présente Convention des exemp-	7
		tions et déductions d'impôts	7
Art.	13.	Définition des termes employés	8
Art	14	Ratification Potroactivité Expiration	